



Bourassa BOYER inc.
Société de comptables professionnels agréés

CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE MARQUETTE

ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2025

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration de
CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE MARQUETTE

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE MARQUETTE (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2025, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.



Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;



- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Bureau Bape inc.

Vaudreuil-Dorion, le 6 juin 2025

¹ Par CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A134628

CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE MARQUETTE

RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 mars 2025

5

	2025	2024
PRODUITS		
Subventions, projets et dons (note 3)	2 066 581 \$	1 889 934 \$
Recouvrement de dépenses	238 174	191 140
Intérêts et ristournes	49 241	40 783
Autres	1 630	9 500
	2 355 626	2 131 357
CHARGES		
Salaires et charges sociales	1 832 767	1 653 322
Projets spéciaux	322 779	310 042
Informatique	34 366	25 181
Honoraires professionnels et consultants	32 845	31 560
Frais communs de l'immeuble	20 691	19 331
Frais de déplacement et de représentation	17 071	21 318
Fournitures de bureau et papeterie	12 577	11 269
Intérêts sur avances	12 552	6 295
Formation et colloque	10 415	8 490
Taxes et permis	7 449	5 469
Publicité	7 247	621
Télécommunications	4 898	4 363
Entretien et réparations	4 297	3 415
Assurances	2 972	1 275
Frais bancaires	2 090	1 813
Abonnements et cotisations	1 578	1 722
Location d'équipement	166	261
Amortissement des immobilisations	20 388	18 752
	2 347 148	2 124 499
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	8 478 \$	6 858 \$

CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE MARQUETTE

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET Exercice terminé le 31 mars 2025

6

	Grevé d'affectations internes (note 12)	Investi en immo- bilisations	Non affecté	2025 Total	2024 Total
SOLDE AU DÉBUT	373 283 \$	152 187 \$	607 702 \$	1 133 172 \$	1 126 314 \$
Excédent des produits sur les charges	(25 008)	(16 242)	49 728	8 478	6 858
Affectations internes (note 12)	10 000	-	(10 000)	-	-
SOLDE À LA FIN	358 275 \$	135 945 \$	647 430 \$	1 141 650 \$	1 133 172 \$

CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE MARQUETTE

BILAN

31 mars 2025

7

	2025	2024
ACTIF		
COURT TERME		
Encaisse	488 866 \$	50 837 \$
Placement bancaire, intérêt variable	73 724	279 224
Dépôts à terme, intérêts variables de 2,90 % à 3,75 %	760 000	760 000
Débiteurs (note 4)	251 802	351 239
Subventions à recevoir	355 434	334 861
Frais payés d'avance	20 708	25 594
	1 950 534	1 801 755
IMMOBILISATIONS (note 5)	150 186	170 574
	2 100 720 \$	1 972 329 \$
PASSIF		
COURT TERME		
Créditeurs (note 7)	669 158 \$	676 485 \$
Apports reportés (note 8)	275 671	144 285
	944 829	820 770
APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS (note 9)	14 241	18 387
	959 070	839 157
ACTIF NET		
GREVÉ D'AFFECTATIONS INTERNES (note 12)	358 275	373 283
INVESTI EN IMMOBILISATIONS	135 945	152 187
NON AFFECTÉ	647 430	607 702
	1 141 650	1 133 172
	2 100 720 \$	1 972 329 \$

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Yannick Baufabe, administrateur

Martin Hébert, administrateur

CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE MARQUETTE

FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 mars 2025

8

	2025	2024
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	8 478 \$	6 858 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	20 388	18 752
Amortissement des apports reportés	(4 146)	(3 209)
	24 720	22 401
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 10)	207 809	249 712
	232 529	272 113
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'un dépôt à terme	-	(500 000)
Acquisition d'immobilisations	-	(12 584)
	-	(512 584)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	-	(40 000)
Apports reportés	-	6 427
	-	(33 573)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	232 529	(274 044)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	330 061	604 105
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	562 590 \$	330 061 \$
CONSTITUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
Encaisse	488 866 \$	50 837 \$
Placement bancaire, intérêt variable	73 724	279 224
	562 590 \$	330 061 \$

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'organisme est constitué comme un organisme sans but lucratif en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec) et est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Son objectif est d'offrir un éventail de services en matière d'intégration socio-économique destinés aux jeunes adultes.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations.

Comptabilisation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les revenus d'intérêts sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel ils sont gagnés.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif et le placement bancaire dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)*Évaluation ultérieure*

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, du placement bancaire, des dépôts à terme, des débiteurs et des subventions à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie respective utile selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

	Périodes
Bâtiment	25 ans
Mobilier et équipement	5 ans
Équipement informatique	3 ans

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE MARQUETTE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2025

11

3. SUBVENTIONS, PROJETS ET DONNS

	2025	2024
Emploi-Québec - Service d'aide à l'emploi	289 155 \$	311 288 \$
Partenaires Passeport pour ma réussite	599 721	533 717
Partenaires Intervenants communautaires scolaires	303 483	321 566
Secrétariat à la jeunesse - Créneau carrefour jeunesse	158 100	158 324
Ville de Montréal - Lachine en blanc - Voix de Lachine	38 224	26 990
Arrondissement de Lachine	22 500	21 142
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal - Aire ouverte	6 750	6 750
Desjardins - Mes finances, mes choix	13 223	19 515
Partenaires - Plan de rattrapage	91 211	3 789
Lakeside Academy - Raccrochage	-	3 411
Partenaires Passage primaire secondaire	13 056	11 229
Direction régionale de santé publique	20 557	21 712
Emplois d'été Canada	5 101	9 598
Dalbé-Viau - Raccrochage	4 725	4 725
Emploi-Québec - STIM	116 545	71 802
Partenaires projet-pilote 16-24	2 500	2 500
Partenaires H2O	2 851	4 795
Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales - Soutien mission globale	278 971	242 119
Amortissement des apports reportés	4 146	3 209
Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales - Activités spécifiques	78 058	111 753
Réseau Réussite Montréal - Le français au présent et au futur	3 374	-
Réseau Réussite Montréal - Passage-Lachine	14 330	-
	2 066 581 \$	1 889 934 \$

4. DÉBITEURS

	2025	2024
Clients	5 694 \$	18 825 \$
Intérêts	8 178	12 589
Taxes à la consommation	11 683	21 374
Taxes municipales à recevoir de OBNI Regroupement	72 036	78 328
Avances à un organisme sans but lucratif, sans intérêt	154 211	220 123
	251 802 \$	351 239 \$

5. IMMOBILISATIONS

			2025	2024
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Bâtiment	318 587 \$	177 479 \$	141 108 \$	153 851 \$
Mobilier et équipement	83 428	83 364	64	450
Équipement informatique	65 386	56 372	9 014	16 273
	467 401 \$	317 215 \$	150 186 \$	170 574 \$

6. EMPRUNT BANCAIRE

L'organisme dispose d'un emprunt bancaire d'un montant autorisé de 30 000 \$ au taux préférentiel bancaire plus 3,50 %.

7. CRÉDITEURS

	2025	2024
Fournisseurs et frais courus	58 191 \$	45 053 \$
Salaires et vacances	204 514	188 307
Avances d'un organisme sans but lucratif, sans intérêt	152 364	186 830
Avances d'un organisme sans but lucratif, 3,75 %	254 089	256 295
	669 158 \$	676 485 \$

8. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des subventions reçues au cours de l'exercice destinées à couvrir les charges pour des projets de l'exercice subséquent.

	2025	2024
Solde au début	144 285 \$	121 339 \$
Montant reçu au cours de l'exercice	2 193 821	1 909 671
	2 338 106	2 031 010
Montant constaté à titre de produits au cours de l'exercice	2 062 435	1 886 725
Solde à la fin	275 671 \$	144 285 \$

9. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS

Les apports reportés représentent des subventions destinées à financer des immobilisations. Ces contributions sont amorties à titre de produits au même rythme que l'immobilisation correspondante.

	2025	2024
Solde au début	18 387 \$	15 169 \$
Montant reçu au cours de l'exercice	-	6 427
	18 387	21 596
Montant constaté à titre de produits au cours de l'exercice	4 146	3 209
Solde à la fin	14 241 \$	18 387 \$

10. VARIATION NETTE D'ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AU FONCTIONNEMENT

	2025	2024
Débiteurs	99 437 \$	36 294 \$
Subventions à recevoir	(20 573)	(190 047)
Frais payés d'avance	4 886	(2 798)
Créditeurs	(7 327)	383 317
Apports reportés	131 386	22 946
	207 809 \$	249 712 \$

11. ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'organisme est lié par un bail à long terme échéant en juin 2028, représentant un engagement futur de 103 788 \$, comprenant les versements suivants pour les quatre prochains exercices :

2026	31 245 \$
2027	31 869 \$
2028	32 507 \$
2029	8 167 \$

12. AFFECTATIONS INTERNES

	Solde au début des engagements	Engagement de l'exercice	Utilisation de l'exercice	Solde à la fin des engagements
Bourses - Passeport pour ma réussite	241 020 \$	10 000 \$	10 008 \$	241 012 \$
30e anniversaire	263	-	-	263
Travaux - Toiture	20 000	-	-	20 000
Système d'évacuation d'air	2 000	-	-	2 000
Symposium	15 000	-	15 000	-
Publicité et promotion	2 500	-	-	2 500
Formation	2 500	-	-	2 500
Réserve pour travaux au bâtiment	50 000	-	-	50 000
Production série web PPS	25 000	-	-	25 000
Journées d'orientation	12 500	-	-	12 500
GSEF Bordeaux 2025	2 500	-	-	2 500
	373 283 \$	10 000 \$	25 008 \$	358 275 \$

L'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations internes à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

13. INSTRUMENTS FINANCIERS**Risques et concentration**

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. L'analyse suivante indique l'exposition de l'organisme aux risques à la date du bilan.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créiteurs.

13. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit sur les débiteurs et les subventions à recevoir. Les subventions à recevoir étant gouvernementales, le risque est très minime. L'organisme évalue de façon continue les débiteurs sur la base des montants qu'il a la quasi-certitude de recevoir.

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur. L'organisme est exposé à ce type de risque sur ses dépôts à terme.

14. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2024 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2025.